

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2381**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2011 - Approbation d'une convention - Participation financière 2011

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 6 juin 2011****Décision n° B-2011-2381**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2011 - Approbation d'une convention - Participation financière 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Décines Charpieu du Contrat urbain de cohésion sociale d'agglomération (CUCS), approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à deux reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de GSUP.

Les objectifs prioritaires à atteindre dans la convention-cadre de GSUP sur la commune de Décines Charpieu se déclinent selon les thématiques suivantes :

- cadre de vie,
- lien social,
- tranquillité publique.

Le programme d'actions de GSUP 2011 s'inscrit pleinement dans les thématiques fixées dans la convention-cadre. Le coût global des actions définies et retenues par les partenaires pour l'année 2011 est estimé à 304 605 € avec un engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 38 325 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2011 détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé au présent dossier ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Décines Charpieu pour l'année 2011,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 38 325 € au profit de la commune de Décines Charpieu,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la commune de Décines Charpieu définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 341 - fonction 824 - opération n° 1969, selon l'échéancier suivant :

- 19 163 € en 2011,
- 19 162 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.**